



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 août 2015
(OR. en)**

**10453/15
ADD 1**

**PV/CONS 40
ECOFIN 569**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3403^e** session du Conseil de l'Union européenne (**AFFAIRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**), tenue à Bruxelles le 14 juillet 2015

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS "B" (doc. 10592/15 OJ CONS 40 ECOFIN 582)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

2. Divers 3

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

4. Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise..... 3

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Divers

- **Propositions législatives en cours d'examen**
= Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux relatifs aux dossiers législatifs concernant les services financiers.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil)

4. Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise

- = Échange de vues
10483/15 ECOFIN 571

Le Conseil a pris note des priorités de la présidence luxembourgeoise dans le domaine ECOFIN.